



**CONSEIL COMMUNAL  
DE  
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal du lundi 29 septembre 2025  
à 20h00 à la salle de la Châtelaine**

Président : M. Christian Ramuz

Membres présents : 27

Membres excusés : 10

Membres absents : 2

Secrétaire : Mme Laurence Destraz

Le Président ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule ainsi :

1. Assermentation
2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 30 juin 2025
3. Lecture du courrier
4. Préavis municipal N° 04/2025 : Demande de crédit de CHF 460'000 pour la rénovation et la mise en conformité de l'ouvrage d'eau potable de Gillabert
5. Préavis municipal N° 05/2025 : Arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027
6. Nomination d'un délégué pour l'ASIJ
7. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
8. Communications des délégués aux associations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

**Point 1. Assermentation d'un nouveau membre du conseil**

Le président lit au conseil qui s'est levé pour l'occasion, le texte d'assermentation. Après avoir prêté serment d'allégeance, M. Vladimir SCHALLER, nouveau conseiller est applaudi.

**Point 2. Mise en discussion et approbation du procès-verbal**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**Point 3. Lecture du courrier**

Pas de courrier, mais démission de Mme Amanda CRISINEL à l'ASIJ ; un nouveau conseiller sera désigné lors de l'assemblée, en point 6. Le président la remercie pour tout le travail accompli et son engagement.

#### **Point 4. Préavis Municipal N° 04/2025 concernant la demande de crédit de CHF 460'000.00 pour la rénovation et la mise en conformité de l'ouvrage d'eau potable en Gillabert**

La parole est donnée à M. Romain CRISINEL qui lit le rapport de la commission ad hoc, chargée d'examiner le Préavis et qui s'est réunie le 22 septembre 2025 en salle de municipalité en présence de notre syndic, M. Daniel RUCH et de M. Benjamin BORLAT municipal en charge du réseau d'eau.

Étaient présents également Messieurs Jean CHENEVARD et Romain CRISINEL, rapporteur, Mme Maryline AUTHIER étant excusée.

A la suite du rapport de l'Office de la consommation, il apparaît que l'ouvrage de Gillabert doit être mis en conformité. Des travaux significatifs vont être nécessaires et un budget de CHF 460'000.00 est demandé pour ces travaux, qui sont :

-Le contrôle des exutoires, le changement du couvercle d'accès, le remplacement de la pompe actuelle par 2 pompes, l'appareillage et l'étanchéité du réservoir, l'installation électrique et la mise en place du système de télégestion.

Si le préavis est accepté, ces travaux seront effectués en 2025. La municipalité propose de financer cet investissement par la trésorerie courante de la commune et de l'amortir sur une période de 30 ans.

La Commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté et remercie la municipalité pour sa disponibilité et pour toutes les explications claires qui ont été apportées sur le sujet.

La parole est donnée ensuite à la commission des finances composée de Messieurs Jacques POGET, Daniel SCHWAGER, Jean-Paul REICHENBACH et Gilbert RAMUZ, rapporteur.

La commission s'est réunie le 23 septembre 2025 à la salle de la municipalité en présence de Mme Dominique PERROUD et M. Daniel RUCH, afin d'étudier le préavis cité en référence. Elle s'est ensuite réunie le 26 septembre 2025 pour établir son rapport.

Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> étape de la rénovation des ouvrages du réseau d'eau de la commune.

La commission des finances relève que selon la loi, le réseau d'eau doit s'autofinancer. Les dépenses doivent être couvertes par les recettes.

L'investissement demandé va représenter un amortissement supplémentaire annuel de CHF 15'000.00, qui viendront s'ajouter aux CHF 43'500.00 de l'amortissement actuel pour les 30 prochaines années, ce qui aura pour conséquence une augmentation du prix de notre eau.

En 2024, ce sont 40'500 m<sup>3</sup> d'eau qui ont été utilisés dans la commune. Il faut s'attendre à une augmentation de 0,40 ct le m<sup>3</sup>. Il s'agira à la Municipalité de décider de cette augmentation puisqu'elle est la seule instance compétente pour cela. Pour ces travaux, la municipalité propose d'utiliser la trésorerie communale et de ne pas emprunter, puisqu'elle dispose des liquidités nécessaires.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances prie les conseillers d'adopter le préavis N° 04/2025 tel que présenté par la municipalité.

Le préavis est mis en discussion et ne soulevant pas de question est mis au vote. Il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

#### **Point 5 : Préavis Municipal N° 05/2025, Arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027**

La parole est ensuite passée à la commission des finances pour la lecture de son rapport en la personne de M. Gilbert RAMUZ, président.

La commission s'est retrouvée le 23 septembre 2025 à la salle de la municipalité, en présence de Mme Dominique PERROUD, boursière, et de M. Daniel RUCH syndic, pour étudier le préavis susmentionné. Elle s'est ensuite à nouveau réunie le 26 septembre 2025 pour établir son rapport.

Le bénéfice et les amortissements réguliers de ces dernières années pourraient nous inciter à proposer une baisse des impôts. Mais le système de péréquation cantonal nous invite à la prudence. Une baisse des impôts provoquerait une augmentation de la facture de la péréquation et il faut compter sur des investissements dans la commune qui seront importants dans le futur : les routes, le réseau d'eau et l'entretien de certains bâtiments.

Une baisse d'1 point sur les impôts représenterait pour la commune une baisse de revenus de CHF 15'190.00 annuel.

En conclusion, la commission des finances demande aux conseillers, d'adopter le préavis N° 05/2025 tel que présenté par la municipalité.

Le syndic prend la parole et fait une rectification concernant le montant des excédents de revenus des comptes 2024 qui sont de CHF 13'394.25.

Le préavis est mis en discussion et ne soulevant pas de question est mis au vote. Il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

#### **Point 6. Nomination d'un délégué pour l'ASIJ**

M. Mathieu BREITENSTEIN est proposé et il accepte, il est applaudi par l'assemblée.

#### **Point 7. Communications de la municipalité et du bureau du Conseil**

La parole est donnée aux membres de la municipalité.

M. Christophe BALISSAT annonce une malheureuse nouvelle à l'assemblée concernant l'intendante du refuge Mme Josiane GOTHUEY qui est décédée le 20 août. Son époux M. Jean-Louis GOTHUEY a exprimé le désir de poursuivre le poste jusqu'à la fin de l'année, ce qui lui a été accordé. La situation sera réévaluée au printemps.

Le défibrillateur a été installé dans les WC publics, cet emplacement ayant été sélectionné en raison de sa position centrale.

Concernant l'ASIJ, quelques difficultés ont été rencontrées à la rentrée scolaire à cause d'un manque de bus. Une refonte des horaires a été exigée (après les vacances d'automne) et le 16<sup>ème</sup> bus qui avait été promis par la société responsable des transports a été affrété. Cette augmentation de capacité de transport permettra de régulariser les écarts d'horaires qui étaient devenus trop grands et d'accueillir des nouveaux enfants en milieu d'année si besoin, sans saturer les bus.

M. Laurent PORCHET annonce que les vendanges sont terminées, et qu'elles se sont bien passées. Il y a eu une production moindre de volume de raisins que l'an passé mais la qualité est bonne. La vente du vin est prévue le 22 novembre 2025.

Des nouveaux locataires ont signé leur bail à Grandvaux ce soir et les panneaux de rues qui étaient défectueux ont été réfectionnés. Ils seront remis en place prochainement.

M. Benoit CHEVALLEY annonce que 3 appartements ont changé de locataire, la chaudière de la Corçaline a été changée, fonctionne très bien et donne entière satisfaction.

M. Benjamin BORLAT annonce que le budget de la SDIS (Service Défense Incendie et Secours) augmentera à CHF 35.80 par habitant et par an dès 2026.

Deux incendies ont récemment touché le village, les feux ont été rapidement maîtrisés avant l'arrivée des pompiers de Lausanne, ce qui témoigne de la réactivité et de l'efficacité de notre SDIS.

En ce qui concerne la désaffectation du cimetière, la mise à l'enquête se poursuit actuellement, en l'absence d'opposition, les travaux sont prévus pour le printemps prochain.

Il remercie le conseil pour l'adoption du Préavis N° 04/2025. Les travaux de captage sont achevés, bien qu'il reste quelques couvercles à remplacer cet automne. Les interventions sur la Moille aux Blanc sont finalisées, cependant des ajustements liés à la défense incendie sont encore en cours. De plus, la rénovation du réservoir de Gillabert est prévue pour cet automne, si tout se déroule comme prévu.

Il relève que le prix de l'eau va devoir être révisé, et certainement augmenté dans un proche avenir. La municipalité nous en reparlera.

Les oppositions cantonales aux éoliennes ont été levées, les terrains proposés pour les constructions appartenant à Lausanne. La commune de Froideville ainsi que EOL Responsable <https://www.eoleresponsable.ch/index.php/association/adhesion> ont toutefois fait recours et lancé un appel aux dons pour financer leur démarche.

M. Paul FOSTER demande s'il est nécessaire de relever les compteurs d'eau tous les 6 mois ou si une fois par an ne suffirait pas.

Monsieur Daniel RUCH indique que les relevés sont effectués annuellement par les particuliers et que seuls certains pointages sont réalisés au sein de la commune. Il exprime sa gratitude envers les conseillers pour leur collaboration dans le retour des feuilles de relevés. Les personnes souhaitant recevoir la feuille de relevé par courrier électronique sont invitées à en faire la demande.

Il poursuit en remerciant ses collègues, 1800 m<sup>3</sup> de bois ont été martelés cette année, et nous informe que cette année on a relevé du Bostryche sur 200 m<sup>3</sup>, ce qui n'est pas énorme.

Le nouveau plan d'affectation communal est à l'enquête depuis vendredi et sera présenté aux citoyens le 2 octobre. Il pourra également être consulté au bureau ainsi que sur le site.

Un employé communal temporaire a été engagé dans le cadre de l'aide à la réinsertion du chômage, il assiste M. Daniel Dubois dans ses tâches et donne entière satisfaction.

Le Président M. Christian RAMUZ signale qu'en raison des difficultés d'interprétation des votants lors des dernières votations, il adressera une remarque à la Chancellerie cantonale sur la mauvaise communication, ceci avec le soutien de la Préfète, et transmettra le message aux autorités compétentes. Il précise que les consignes de vote étaient peu claires, ce qui a entraîné l'invalidation de certains bulletins, ce qui est regrettable.

M. Pierrick PORCHET demande quelle est la directive imposée avec les bulletins qui ne répondent pas correctement à la question qui a été posée, M. Christian RAMUZ lui répond qu'ils ne peuvent être comptabilisés dans le vote.

#### **Point 8. Communications des délégués aux associations intercommunales**

M. Florian RUCH informe que le comité directeur de l'AIEJ a présenté les anciens plans du réseau d'eau ainsi que les projets de rénovations à venir lors de sa séance du 11 septembre 2025.

Une nouvelle réunion est prévue pour le 8 octobre 2025, dont il nous fera un compte rendu au prochain conseil. Il remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis et souligne que la nouvelle technologie, qui permet d'ouvrir les vannes à distance, s'avère très utile en cas d'incendie. Il ajoute un mot concernant

la fréquence des relevés d'eau qui pour la surveillance du réseau sont également bénéfiques, car ils permettent de détecter rapidement une fuite et ainsi d'éviter des dépenses inutiles.

#### **Point 9. Divers et propositions individuelles**

Mme Maryline AUTHIER annonce qu'une fête de Noël sera organisée, comme l'an dernier pour les personnes du village et demande à la municipalité de « sponsoriser » l'événement afin d'offrir des friandises aux enfants lors de cette réunion, M. Daniel RUCH accepte avec plaisir. Elle rappelle que toute bonne volonté, prestation musicale ou pâtisserie seront les bienvenues pour que ce moment soit un moment de partage chaleureux.

Mme Fabienne PORCHET annonce un Brunch le 23 novembre, le lendemain de la vente de vin ; il sera organisé par la jeunesse de Corcelles-le-Jorat.

Le contre appel est fait et les membres du conseil sont invités par le Président du conseil à une verrée dans la salle de la Châtelaine, puis la séance est levée.

*Au nom du bureau du Conseil*

*Le Président*



*La Secrétaire*

